

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), décembre 2021*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Putois d'Amérique

Mustela nigripes

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il s'agit de la seule espèce de putois indigène en Amérique du Nord. Les maladies et la persécution de sa principale proie, le chien de prairie, ont entraîné sa disparition du Canada. Des putois élevés en captivité ont été lâchés de 2009 à 2012 dans le parc national des Prairies, en Saskatchewan. Avant ces activités de lâcher, l'espèce avait été observée pour la dernière fois en 1937. Le nombre de proies insuffisant a mené à la suspension du programme de lâcher en 2013 et, depuis, aucun individu n'a été observé lors des activités de suivi intensif. Bien que l'espèce soit encore élevée en captivité, elle n'est plus présente à l'état sauvage au Canada.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1974. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2009, et en décembre 2021.

Oiseaux

Tétrras des armoises de la sous-espèce *phaios*

Centrocercus urophasianus phaios

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La répartition de ce tétras de grande taille était restreinte au Canada dans le passé; l'espèce était en effet seulement présente dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, où elle a été observée pour la dernière fois dans les années 1960. L'espèce persiste en petits nombres aux États-Unis, y compris une population rare et en déclin dans l'État de Washington. L'espèce dépend de paysages dominés par l'armoise, lesquels se sont considérablement dégradés et dont l'étendue a été réduite tant au Canada que dans les régions adjacentes des États-Unis.

Répartition BC

Historique du statut

Aucune observation depuis les années 1960. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1997. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2008, et en décembre 2021.

Tétrras des prairies

Tympanuchus cupido pinnatus

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cet oiseau des prairies était autrefois présent dans l'habitat de prairie mixte et de prairie à herbes hautes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, mais n'a pas été observé au Canada depuis 1987. Bien que l'espèce persiste dans les Grandes Plaines des États-Unis, elle est rare et en déclin dans les États limitrophes du Canada, ce qui rend peu probable une immigration en provenance de ces endroits. Les principales menaces pesant sur le rétablissement de l'espèce au Canada sont la perte et la dégradation de l'habitat dues à l'expansion agricole et à la suppression des incendies, et l'hybridation avec le Tétrras à queue fine.

Répartition AB SK MB ON

Historique du statut

Dernière observation en 1987. Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Réexamen du statut : l'espèce a

été désignée « disparue du pays » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en novembre 2009, et en décembre 2021.

Moqueur des armoises

Oreoscoptes montanus

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation

Cet oiseau chanteur est restreint à de petites zones du sud de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, où il est étroitement associé aux prairies à armoises restantes. Sa répartition et son abondance au Canada semblent être restées stables au cours de la dernière décennie, mais la population demeure très petite, avec un nombre total estimé de 7 à 36 individus matures. L'immigration depuis les petites sous-populations en déclin de l'État de Washington et du Montana est probablement insuffisante pour accroître la population canadienne. La perte d'habitat dominé par l'armoise au profit du développement résidentiel, du développement agricole et des incendies semble avoir mené au déclin de la population. Les changements climatiques constituent une préoccupation croissante.

Répartition BC AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000, en novembre 2010, et en décembre 2021.

Pluvier montagnard

Charadrius montanus

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

La limite septentrionale de l'aire de reproduction de cet oiseau de rivage des prairies à courtes graminées se trouve dans l'extrême sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. L'espèce est devenue extrêmement rare au Canada, aucune observation n'ayant été faite depuis 2012. Il est toutefois possible que de petits nombres persistent dans les zones peu recensées. Historiquement, la population aurait connu un déclin principalement dû à la perte d'habitat en raison de l'intensification de l'agriculture et de la suppression des incendies. Les températures extrêmes et les modifications de l'habitat liées aux changements climatiques sont également préoccupantes. L'immigration depuis l'extérieur du Canada est peu probable puisque la population source potentielle la plus près, soit celle du Montana, est également petite et en déclin.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000, en novembre 2009, et en décembre 2021.

Tétras des armoises de la sous-espèce *urophasianus*

Centrocercus urophasianus urophasianus

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce tétras de grande taille se limite aux paysages dominés par l'armoise dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. La perte, la fragmentation et la dégradation de cet habitat en raison de l'exploration pétrolière et gazière, du surpâturage du bétail et de la conversion en terres cultivées ont mené à un important déclin de la population au cours des dernières décennies. Les estimations des tendances au cours des trois dernières générations sont imprécises, mais des activités de suivi indiquent un délaissement continu de certains sites de reproduction occupés par le passé. Malgré les efforts de rétablissement, la population canadienne demeure petite, avec une estimation actuelle de seulement 120 à 200 individus matures. Il se peut qu'il y ait une immigration limitée en provenance du Montana, mais le nombre d'individus est probablement insuffisant pour accroître de façon substantielle la population canadienne.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce conditionnellement désignée « menacée » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1998, à partir d'un rapport de situation révisé. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2008, et en décembre 2021.

Reptiles

Couleuvre à queue pointue

Contia tenuis

En voie de disparition

Population de la chaîne Côtière

Critères d'évaluation B1ab(iii,iv,v)+2ab(iii,iv,v); C2a(ii)

Justification de la désignation

La répartition canadienne de cette minuscule couleuvre est restreinte à une petite zone de la vallée de Pemberton, dans la région intérieure du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Répertoire pour la première fois en 2011, cette population représente la seule occurrence confirmée de l'espèce dans la partie continentale du Canada. On la présume petite (environ 345 individus matures, selon une extrapolation fondée sur les densités de l'île de Vancouver), mais aucune estimation précise n'est disponible. Depuis que cette population a été répertoriée, l'habitat a connu un déclin sous l'effet du développement urbain continu. Parmi les autres menaces figurent les activités récréatives hors sentier, l'extraction de gravier, la fragmentation de l'habitat par les routes, et les tempêtes et inondations associées aux changements climatiques. En raison de la petite taille de la population, de l'aire de répartition restreinte ainsi que du déclin continu inféré et prévu de la population découlant des multiples menaces, l'espèce est classée dans la catégorie « en voie de disparition ».

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en décembre 2021.

Couleuvre à queue pointue

Contia tenuis

Menacée

Population de la côte du Pacifique

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)

Justification de la désignation

La répartition canadienne de cette minuscule couleuvre est restreinte à une petite zone du sud-est de l'île de Vancouver et du sud des îles Gulf, en Colombie-Britannique. Les activités de recherche accrues depuis la dernière évaluation ont permis de documenter la présence de cinq sous-populations qui n'avaient pas encore été répertoriées, élargissant ainsi l'aire de répartition connue. Le nombre d'individus matures s'élèverait à environ 12 000. Cette couleuvre continue de faire face aux menaces suivantes : espèces introduites, activités de développement continues, activités récréatives hors sentier, fragmentation de l'habitat par les routes, sécheresses accrues associées aux changements climatiques. Récemment, la croissance explosive du lézard des murailles, espèce envahissante introduite, soulève des préoccupations. En effet, ce lézard, prédateur probable des œufs et des nouveau-nés de l'espèce, pourrait éliminer ou grandement réduire certaines sous-populations dans un avenir rapproché. La réévaluation du degré de fragmentation de la population et l'acquisition de meilleures connaissances sur la répartition et l'abondance ont contribué à changer le statut de l'espèce, de la catégorie « en voie de disparition » à la catégorie « menacée ».

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en octobre 1999 et en novembre 2009. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en décembre 2021.

Couleuvre fauve de l'Est

Pantherophis vulpinus

Menacée

Population carolinienne

Critères d'évaluation A2cd+3cd+4cd

Justification de la désignation

Ce serpent non venimeux de grande taille est confiné à quelques petites zones isolées du sud-ouest de l'Ontario, dans un paysage soumis à une agriculture et à une urbanisation intensives, et sillonné par un réseau de routes. Les nouvelles informations obtenues depuis la dernière évaluation ont permis de mieux comprendre la structure génétique de la population, l'abondance et l'utilisation de l'habitat, ainsi que de clarifier les menaces. En formant des rassemblements dans les sites d'hivernation, les serpents augmentent leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux perturbations humaines. Les longues migrations saisonnières en provenance et à destination de ces sites rendent l'espèce particulièrement susceptible à la mortalité attribuable à la circulation routière. On s'attend à ce que le nombre d'individus matures continue de diminuer sous l'effet de la mortalité attribuable à la circulation routière et d'autres menaces, dont les tempêtes et les inondations associées aux changements climatiques. Une meilleure compréhension de la répartition de l'espèce et la réévaluation du degré de fragmentation de la population ont contribué au changement de statut, qui est passé de la catégorie « en voie de disparition » à « menacée ».

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1999 et en mai 2000. Division en deux populations en avril 2008. La population carolinienne a été désignée « en voie de disparition » en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en décembre 2021.

Couleuvre fauve de l'Est

Pantherophis vulpinus

Menacée

Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Critères d'évaluation C2a(i)

Justification de la désignation

Ce serpent non venimeux de grande taille est restreint à la rive est de la baie Georgienne, qui constitue la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce. La population est petite, comptant probablement moins de 2 000 individus matures, mais d'autres activités d'échantillonnage des sites historiques sont nécessaires. En formant de grands rassemblements dans les sites d'hibernation, les serpents augmentent leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux perturbations humaines. Les longues migrations saisonnières en provenance et à destination de ces sites rendent l'espèce particulièrement susceptible à la mortalité attribuable à la circulation routière. Une meilleure compréhension de la répartition de l'espèce et la réévaluation du degré de fragmentation de la population ont contribué au changement de statut, qui est passé de la catégorie « en voie de disparition » à « menacée ».

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1999 et en mai 2000. Division en deux populations en avril 2008. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été désignée « en voie de disparition » en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en décembre 2021.

Amphibiens

Grenouille léopard du Nord

Lithobates pipiens

En voie de disparition

Population des Rocheuses

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

La répartition canadienne de cette grenouille est restreinte à une petite zone du centre-sud de la Colombie-Britannique, où une seule population existe à l'état naturel dans l'aire de gestion de la faune Creston Valley. Depuis la dernière évaluation, des activités de recherche accrues ont permis d'élargir l'aire de répartition connue d'environ 1,5 à 2,5 km. La remise en état de l'habitat et la fermeture saisonnière des routes ont été entreprises pour atténuer les menaces. Les réintroductions se sont poursuivies dans deux sites (plaine inondable du cours supérieur de la Kootenay et marais Columbia), mais la population n'est toujours pas autosuffisante. L'aire de répartition restreinte et la petite taille de la population (estimée à moins de 50 individus matures), combinées au déclin de la qualité de l'habitat et aux menaces continues cumulatives à impact élevé telles que les maladies, la présence du ouaouaron, espèce introduite, et la mortalité attribuable à la circulation routière, ont contribué au maintien du statut « en voie de disparition ».

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2009, et en décembre 2021.

Poissons

Saumon rouge

Oncorhynchus nerka

Disparue

Population North Barriere-DE (originale)

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population frayait et croissait en amont de la zone touchée par le glissement de terrain de Hells Gate de 1913, et on l'a considérée comme étant éliminée par la construction d'un barrage dans le bassin versant du lac North Barriere en 1914; le barrage a été enlevé en 1952. Plus de 50 années se sont écoulées depuis la dernière mention fiable de l'espèce sauvage.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « disparue » en décembre 2021.

Saumon rouge

Oncorhynchus nerka

Disparue

Population Seton-E (originale)

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population frayait et croissait en amont de la zone touchée par le glissement de terrain de Hells Gate de 1913. Plusieurs facteurs ont mené à sa disparition au début des années 1900, notamment les mauvaises techniques d'écloserie, le glissement de terrain de Hells Gate et la dérivation des eaux de la rivière Bridge au lac Seton en 1934, qui a réduit la productivité primaire du lac et sa capacité à assurer la croissance de l'espèce. Plus de 50 années se sont écoulées depuis la dernière mention fiable de l'espèce sauvage.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « disparue » en décembre 2021.

Saumon rouge

Oncorhynchus nerka

Disparue

Population Adams-DE (originale)

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population frayait dans le cours supérieur de la rivière Adams, en amont de la zone touchée par le glissement de terrain de Hells Gate de 1913. On l'a considérée comme étant éliminée par l'exploitation d'un barrage de flottage à l'embouchure du lac Adams de 1908 à 1921, barrage qui n'était pas assorti d'une passe à poissons permettant la montaison. Les programmes de translocation ultérieurs, depuis d'autres populations, auraient éliminé les individus survivants restants par remplacement génétique. Les poissons qui retournent actuellement dans le cours supérieur de la rivière Adams n'ont pas fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer s'ils constituent une nouvelle population ou s'ils font partie d'une autre population voisine.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « disparue » en décembre 2021.

Saumon rouge

Oncorhynchus nerka

En voie de disparition

Population Momich-DE (originale)

Critères d'évaluation A2bcde; B2ab(iii,v); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Cette population fraye en amont de la zone touchée par le glissement de terrain de Hells Gate de 1913 et d'un barrage de flottage qui a été en service de 1908 à 1921. En plus d'être une composante clé de l'écosystème, elle revêt une importance culturelle pour les communautés autochtones. Les poissons matures de cette population retournent frayer dans la rivière Momich et le ruisseau Cayenne, et les juvéniles croissent dans le bassin versant du lac Momich, en Colombie-Britannique. Cette petite population fait face à plusieurs menaces, notamment le déclin de la qualité de l'habitat, tant en mer qu'en eau douce, et la mortalité accidentelle causée par la pêche aux saumons du Pacifique. En déclin depuis 2000, elle est maintenant à son niveau le plus bas depuis 1985.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en décembre 2021.

Saumon rouge***Oncorhynchus nerka*****En voie de disparition****Population Fraser-DE (originale)**Critères d'évaluation D1Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent frayer dans la rivière Endako et le ruisseau Ormonde, qui se jette dans le lac Fraser, en Colombie-Britannique. La population se trouve en amont des zones touchées par les glissements de terrain de Hells Gate de 2013 et de Big Bar de 2018. Aucun saumon n'a été observé depuis 1976 dans le ruisseau Ormonde et depuis 1991 dans la rivière Endako, et ce, malgré deux relevés menés en 1992 et en 2000 ainsi que les relevés ciblant le saumon chinook réalisés à la fin de l'été de 2001 à ce jour. Or, ces relevés auraient dû détecter des individus en montaison s'ils avaient été présents. L'espèce est probablement disparue, mais puisque moins de 50 années se sont écoulées depuis la dernière mention fiable de l'espèce, l'espèce sauvage est encore considérée comme « en voie de disparition ».

Répartition BC Océan PacifiqueHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en décembre 2021.

Saumon rouge***Oncorhynchus nerka*****Préoccupante****Population Coquitlam-DE (originale)**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette espèce de saumon, composante clé de l'écosystème de la rivière Coquitlam, revêt une importance culturelle pour les communautés autochtones. Complètement anadrome dans le passé, cette population a vu sa capacité de migrer vers l'océan et de retourner vers les frayères compromise par la construction du barrage qui a créé le réservoir de la Coquitlam en 1914. Depuis la construction du barrage, la population (d'environ 14 000 individus matures) vit entièrement dans le réservoir, tout en ayant conservé sa capacité anadrome. Un programme de remise en état de l'écosystème et de gestion de l'eau destiné à permettre aux poissons de se déplacer vers l'océan a débuté en 2005, et des saumons anadromes ont commencé à y retourner deux années plus tard. Depuis 2007, de 0 à 9 individus anadromes matures sont retournés en mer chaque année. Les migrants vers l'océan font face à plusieurs menaces, lesquelles sont courantes chez l'espèce, notamment le déclin de la qualité de l'habitat et la mortalité accidentelle causée par la pêche aux saumons du Pacifique. Le programme de remise en état de l'écosystème et de gestion de l'eau favorisant la migration vers l'océan est primordial pour assurer l'expression du stade anadrome du cycle vital; la perte de ce stade fera augmenter le risque de disparition de cette population anadrome.

Répartition BC Océan PacifiqueHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en décembre 2021.

Saumon rouge***Oncorhynchus nerka*****Préoccupante****Population Alouette-DE (originale)**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette espèce de saumon, composante clé de l'écosystème de la rivière Alouette, revêt une importance culturelle pour les communautés autochtones. Complètement anadrome dans le passé, cette population a vu sa capacité de migrer vers l'océan et de retourner vers les frayères compromise par la construction du barrage hydroélectrique qui a créé le réservoir de l'Alouette en 1926. Depuis la construction du barrage, la population (qui compte aujourd'hui de 20 000 à 33 000 individus matures) vit entièrement dans le réservoir, tout en ayant conservé sa capacité anadrome. Un programme de remise en état de l'écosystème et de gestion de l'eau destiné à permettre aux poissons de se déplacer vers l'océan a débuté en 2005, et les saumons ont commencé à y retourner deux années plus tard. Depuis 2007, de 0 à 103 individus anadromes matures sont retournés en mer chaque année. Les migrants vers l'océan font face à plusieurs menaces, lesquelles sont courantes chez l'espèce, notamment le déclin de la qualité de l'habitat et la mortalité accidentelle causée par la pêche aux saumons du Pacifique. Le programme de remise en état de l'écosystème et de gestion de l'eau favorisant la migration vers l'océan est primordial pour assurer l'expression du stade anadrome du cycle vital; la perte de ce stade fera augmenter le risque de disparition de cette population anadrome.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en décembre 2021.

Mollusques

Alasmidonte naine

Alasmidonta heterodon

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette moule d'eau douce était auparavant connue au Canada uniquement dans le bassin versant de la rivière Petitcodiac au Nouveau-Brunswick. Elle a disparu suivant la construction en 1967-1968 d'un pont-jetée traversant le cours d'eau, probablement en raison de la perte des poissons-hôtes nécessaires à l'achèvement du cycle de vie de l'espèce. L'espèce n'a pas été trouvée depuis, malgré des activités de recherche systématiques intensives dans son ancien habitat. Le pont-jetée a été partiellement enlevé et n'empêche plus complètement les poissons-hôtes d'accéder à la rivière. Certains poissons-hôtes ont été observés dans la rivière, mais la moule demeure « disparue du Canada ».

Répartition NB

Historique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1968. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en novembre 2009, et en décembre 2021.

Mousses

Ptychomitre à feuilles incurvées

Ptychomitrium incurvum

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette petite mousse est largement répandue dans les forêts de feuillus de l'est en Amérique du Nord, mais elle est rare dans l'ensemble de la portion septentrionale de son aire de répartition. Au Canada, la seule occurrence connue, décrite en 1825, se trouvait dans le sud de l'Ontario. Malgré de nombreuses années de relevés botaniques dans la région, l'espèce n'a jamais été redécouverte.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en décembre 2021.

*La révision de la classification de la grenouille léopard du Nord (*Lithobates pipiens*), population des Prairies et de l'ouest de la zone boréale, a été effectuée. Ce rapport a été reporté afin de permettre un examen plus approfondi de la structure de l'unité désignable.

01/12/2021